

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARCILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barcillonnette.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

Conseillers présents : BENOITS Yves, CRUZ Béatrice, DELABRE Marushka, GACOUGNOLLE Cécile, HEMERY Bruno, JOLY Patrice, LUCIANO Lola, MAGALLON Nicole, TOLLA Isabelle

Conseillers Absents :

Secrétaire de séance : MAGALLON Nicole

Le conseil municipal,

Délibère favorablement pour :

Délibération 2025-10-05 : Lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)

Le conseil municipal, après avoir vérifié les conditions (financières, techniques et administratives) de faisabilité du SDAEP par la commune décide que ce sera la commune plutôt que l'Agglo qui fera le SDAEP pour la commune, ce afin de garder une parfaite maîtrise du réseau d'eau et pour diminuer notablement le délai de réalisation de celui-ci

Délibération 2025-10-06 : Financement du SDAEP

Après étude de différents devis, le Conseil municipal choisit celui offrant l'offre la plus complète pour un montant de 21 410 € HT, financé comme suit :

- Agence de l'eau : 50 %
- Département 05 : 30 %
- Autofinancement : 20 %

Délibération 2025-10-07 : Financement travaux réseau eau

Il est impératif de changer les trois compteurs principaux du réseau d'eau (un sur le réservoir du Rif, deux sur le réservoir du Menuisier). Il est nécessaire aussi de mettre en place un système de comptage, inexistant aujourd'hui sur le réseau de Peyssier, soit un compteur au départ et un à l'arrivée du réseau. De plus, il convient de sécuriser les réservoirs du Rif et du menuisier (échelles, vannes ...). Le montant total des travaux s'élève à 16 684 € HT, financé comme suit :

- Agence de l'eau : 50 %
- Département 05 : 30 %
- Autofinancement : 20 %

Délibération 2025-10-08 : Approbation du rapport de la CLECT-CAGTD

Suite à la dernière réunion de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), les charges transférées de la commune à l'AGGLO n'ayant pas changées depuis le transfert de la compétence assainissement à l'Agglo, le montant reversé à celle-ci chaque année, pour l'assainissement, reste le même, soit 11 477.26 €/an.

Délibération 2025-10-09 : Adhésion à la convention d'assurance statutaire – CDG 05

Le centre de gestion ayant lancé une nouvelle consultation afin de trouver un partenaire pour l'assurance statutaire, il convient aujourd'hui que la commune adhère à la nouvelle convention, qui concerne les agents de la commune, tous affiliés à la CNRACL :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2026)

Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; maladie grave ; Maladie ordinaire

Formule tous risques pour un taux global sur 2026 de 1.2 %

Des frais de gestion de 0.1% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Délibération 2025-10-10 : Adhésion contrat de prévoyance - CDG 05

Délibération 2025-10-11 : Adhésion contrat de santé – CDG 05

Comme convenu dans les conseils précédents, le Conseil Municipal a décidé d'offrir à ses salariés des contrats de prévoyance et de santé (Mutuelle) pris en charge partiellement par la commune.

Le coût pour la commune est le suivant :

- Pour le risque prévoyance : **20 € par agent**
- Pour le risque santé :
 - Famille un enfant : 49 €
 - Personne isolée : 22 €

Le coût annuel pour la commune est estimé à 1 330 €.

Délibération 2025-10-12 : Création d'un poste agent technique 4 heures

Considérant qu'il est préférable pour la commune de distinguer le poste d'agent technique de 19 h (entretien technique et travaux sur la commune) du poste d'agent technique 4 h (ménage dans les locaux), il convient donc de créer ce dernier poste.

Décide à l'unanimité,

- D'organiser le repas des anciens. En concertation avec le Comité des fêtes, la date sera fixée prochainement.
- D'accepter la mise en place, comme les années précédentes, d'une crèche dans l'Eglise et d'une éventuelle prestation de chorale. L'évêché en sera informé.
- De refuser l'adhésion à un service d'archivage proposé par le CDG 05, les archives ayant été très récemment refaites et rangées et la commune ne pouvant pas permettre des frais supplémentaires
- De refuser la mise en place d'un balisage de sécurité sur le chemin rue des Salamandres-Rue de l'Audience, l'accès n'étant pas dangereux et la circulation très limitée (un seul habitant).
- Suite au départ des locataires du T1 et T3 de Clapier Imbert à partir du novembre, de nouvelles candidatures ont été acceptées par le Conseil.

Est informé :

- Du solde du fonds de concours 2025 pour un montant de 8 287.51 €, correspondant à un montant de travaux de 16 575 € pour un financement à 50 %. Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser avec ce montant l'ombrage de la terrasse de la bergerie, de la mise en conformité pour la sécurité incendie du gîte des Oustaus, de l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque et d'une imprimante pour remplacer celle du bureau du maire défectueuse.
- De l'avancée des travaux dans l'espace bureautique : Dès le passage de l'informaticien, prévus fin octobre, celui-ci pourra être opérationnel : ouverture au public et location éventuelle à des professionnels habitants de la commune, comme cela était prévu dans le projet « Bergerie ».
- Que les deux subventions demandées au Département 05, 10 142.10 € pour la réfection de la Maison des cantonniers, 13 114.57 € pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie et appartements), ont été acceptées.
- Qu'un plan d'action sanitaire et sociale entre l'URSSAF et la CAGTD (2026/2030) est en cours de réalisation. Une dernière réunion du comité de pilotage est prévue le 18 novembre 2025.
- Qu'un bilan pour le compostage a été fait avec la CAGTD. Celle-ci considère que le temps passé pour un employé communal sur le compostage est de 1 h /mois.
- Qu'une réunion du collège de TE05 aura lieu le 24 octobre 2025
- Que le tarif de la salle de yoga pour un abonnement annuel pour un particulier est de 30 €/an.

Fait à Barcillonnette, le 20 octobre 2025

Béatrice Cruz, Maire

